



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 14 AVRIL 2021 à 18H30

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à 18H30.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 8 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Léonce Pruvost, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMÉZ, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames Sophie BEUSCART, Isabelle DEVALCKENAERE, Marie-Josèphe DUPREZ, Caroline FEBVIN et Corinne RENSY.

Messieurs Gilbert MARTINET, Cédric POUILLAIN, Nicolas ROYER, Olivier TURPIN et Gérard WITKOWSKI.

Étaient absents : Mesdames Émeline MOUDART et Jacqueline RICHIR. Messieurs Rémy LAURENT et Etienne WRONA.

Procurations : Monsieur Rémy LAURENT à Madame Isabelle DEVALCKENAERE.
Madame Émeline MOUDART à Madame Marie-Josèphe DUPREZ.
Madame Jacqueline RICHIR à Monsieur Cédric POUILLAIN.
Monsieur Etienne WRONA à Monsieur Gilbert MARTINET.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2021 a été transmis avec la convocation. Il demande aux membres du Conseil si ce compte rendu ne fait l'objet d'aucune question ou objection.

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune objection et est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 (budget principal et budget annexe estaminet)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que des extraits détaillés des comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public, leur ont été transmis avec la convocation. Il ajoute que Madame Emilie TIRACHE, secrétaire de mairie, va leur présenter les résultats de l'exercice budgétaire 2020 et qu'il remettra ensuite la présidence de séance à sa première adjointe afin que les membres du Conseil municipal procèdent aux votes.

Madame TIRACHE expose à l'Assemblée les résultats suivants pour le budget principal, commune :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
975 895,57 €	802 735,09 €	1 536 403,34 €	1 459 074,15 €
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
173 160,48 €		77 329,19 €	

RESULTATS CUMULES :

Section de fonctionnement

	<u>Recettes ou excédent</u>	<u>Dépenses ou déficit</u>
Report année N-1	500 730,19 €	
Résultats de l'exercice	975 895,57 €	802 735,09 €
Résultats cumulés	1 476 625,76 €	802 735,09 €
Résultat de clôture	673 890,67 €	

Section d'investissement

	<u>Recettes ou excédent</u>	<u>Dépenses ou déficit</u>
Report année N-1	391 483,57 €	
Résultats de l'exercice	1 536 403,34 €	1 459 074,15 €
Résultats cumulés	1 927 886,91 €	1 459 074,15 €
Résultat de clôture	468 812,76 €	

Ensemble des sections

	<u>Recettes ou excédent</u>	<u>Dépenses ou déficit</u>
Report année N-1	892 213,76 €	
Résultats de l'exercice	2 512 298,91 €	2 261 809,24 €
Résultats cumulés	3 404 512,67 €	2 261 809,24 €
Résultat de clôture	1 142 703,43 €	

Excédent de financement **673 890,67 €**

Besoin de financement	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	686 397,53 €
Reste à réaliser en recettes	313 572,70 €
Besoin total de financement (1068)	372 824,83 €
Excédent total de financement (002)	301 065,84 €

Madame TIRACHE présente ensuite au Conseil municipal l'état de la dette et le tableau des effectifs.

ETAT DE LA DETTE :

Année	Echéance annuelle (capital)	Echéance annuelle (intérêts)	Echéance annuelle totale	Total restant dû
2014	54 695,35 €	27 716,51 €	82 411,86 €	736 806,59 €
2019	49 052,37 €	18 338,04 €	67 390,41 €	493 401,05 €
2021	87 286,45 €	16 946,06 €	104 232,51 €	1 269 874,56 €

Année	Echéance annuelle totale	Total restant dû	Population	Dette par habitant (en €)
2014	82 411,86 €	736 806,59 €	973	757,25 €/habitant
2019	67 390,41 €	493 401,05 €	1 249	395,04 €/habitant
2021	104 232,51 €	1 269 874,56 €	1 249	1 016,71 €/habitant
Projection 2026	102 639,09 €	840 453,98 €	1 384 <i>Population actuelle + 135 habitants (nouveaux lotissements impasse Ida + Pas-de-Calais Habitat)</i>	607,26 €/habitant

Répartition de la dette

Année de souscription	Objet de l'emprunt	Année de fin	Type de taux	TEG
2005	Estaminet	2020	fixe	3,84%
2010	Travaux rue de Noyelles	2030	fixe	3,37%
2011	Travaux rue de Noyelles	2031	fixe	3,37%
2020	Salle de sports / Villa Marie-Louise	2040	fixe	0,72%



Monsieur le Maire rappelle que la salle de sports est la plus grande construction neuve jamais réalisée sur la commune (1130m²) plus accès et parking, il ajoute que les coûts ont été maîtrisés puisque la salle de sports de CUINCHY, construite il y a quelques années pour une même utilisation a coûté près de 2 900 000 € TTC. Celle de CAMBRIN, équipée en plus d'un mur d'escalade, coûte 1 599 157 € TTC avec un taux de subvention très important (46.54%).

TABLEAU DES EFFECTIFS :

Grade ou emploi	Catégories	Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Nombre de postes	Titulaire / contractuel
Fillière administrative				
Rédacteur	B	TC	1	Titulaire
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	Titulaire
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	TNC	1	Titulaire
Fillière technique				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2	Titulaires
Adjoint technique territorial	C	TC	2	Contractuels
Adjoint technique territorial	C	TNC	2	Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TNC	3	Titulaires
Fillière animation				
Animateur	B	TC	1	Titulaire
Adjoint territorial d'animation	C	TC	1	Titulaire
Adjoint territorial d'animation	C	TNC	1	Titulaire
Fillière médico-sociale				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	C	TNC	1	Titulaire

Madame TIRACHE présente également les résultats suivants concernant le compte administratif du budget annexe Estaminet « Au pain d'Alouette » :

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
16 124,31 €	0,00 €	15 777,49 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
16 124,31 €		15 777,49 €	

RESULTATS CUMULES :

Section de fonctionnement		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Report année N-1		
Résultats de l'exercice	16 124,31 €	0,00 €
Résultats cumulés	16 124,31 €	0,00 €
Résultat de clôture	16 124,31 €	

Section d'investissement		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Report année N-1		136 615,14 €
Résultats de l'exercice	15 777,49 €	0,00 €
Résultats cumulés	15 777,49 €	120 837,65 €
Résultat de clôture	15 777,49 €	120 837,65 €

Ensemble des sections		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Report année N-1		136 615,14 €
Résultats de l'exercice	31 901,80 €	0,00 €
Résultats cumulés	31 901,80 €	136 615,14 €
Résultat de clôture		104 713,34 €

Excédent de financement		16 124,31 €
Besoin de financement		120 837,65 €
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €
Reste à réaliser en recettes		0,00 €
Besoin total de financement (001)		120 837,65 €
Excédent total de financement (1068)		16 124,31 €

Monsieur le Maire remet la présidence de séance à Madame DEVALCKENAERE. Madame DEVALCKENARE demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions. Aucune question. Madame la Présidente sollicite le vote des membres du Conseil municipal concernant l'approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice budgétaire 2020.

Après en avoir délibéré, le compte administratif de la commune, pour l'exercice budgétaire 2020, est approuvé à l'unanimité.

Madame DEVALCKENAERE sollicite également un vote concernant l'approbation du compte administratif 2020 pour le budget estaminet « Au pain d'Alouette ».

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2020 du budget annexe, estaminet « Au pain d'Alouette » est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente demande qu'on fasse entrer Monsieur le Maire, elle lui indique que les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité et lui remet la présidence de séance.

Affectation des résultats 2020 aux budgets 2021

Monsieur le Maire rappelle que le budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 673 890,67 €. Il précise, qu'après déduction du besoin total de financement correspondant au delta entre les restes à réaliser en dépenses et les restes à réaliser en recettes de l'exercice, il convient d'affecter la somme de 301 065,84 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de cette somme au chapitre 002 en excédents de fonctionnement reportés au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter la somme de 301 065,84 € en excédents de fonctionnement reportés au budget primitif 2021 et la somme de 372 824,83 € correspondant au besoin total de financement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés).

Monsieur le Maire indique qu'il est également nécessaire de procéder à l'affectation du résultat concernant le budget estaminet. Il rappelle à l'Assemblée délibérante que ce budget laisse apparaître un déficit d'investissement d'un montant de 120 837,65 € et un excédent de fonctionnement de 16 124,31 €. Il propose aux membres du Conseil municipal d'affecter les 16 124,31 € à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et de reporter le déficit de 120 837,65 € en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil municipal décident d'affecter 16 124,31 € en excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 et de reporter, en dépenses d'investissement, le déficit de 120 837,65 €.

Approbation des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire explique que les budgets primitifs ont été réalisés par les services administratifs conformément aux orientations fixées lors du débat d'orientations budgétaires du 13 janvier dernier. Il demande à Madame TIRACHE de présenter les budgets primitifs 2021 à l'Assemblée.

Madame TIRACHE présente, dans un premier temps, le budget primitif 2021 communal :

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général <small>(Énergie, carburant, alimentations, petites fournitures et outillage, fêtes et cérémonies, maintenance, prestations de service etc...)</small>	280 050,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel <small>(Rémunérations + charges des agents titulaires et contractuels, médecine du travail, CNAS etc..)</small>	599 865,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <small>(Indemnités + charges des élus, créances irrécouvrables et ételintes, subventions aux associations)</small>	165 100,00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 045 015,00 €
Chapitre 66 – Charges financières <small>(Intérêt de la dette)</small>	16 946,06 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles <small>(Remboursement d'avoirs, bourse et prix, annulations sur exercice antérieurs)</small>	3 700,00 €
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions <small>(Provisions sur impayés)</small>	150,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	10 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	221 228,46 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES 1 297 039,52 €



Les recettes de fonctionnement



Chapitre 002 - Résultat reporté	301 065,84 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges <i>(Remboursement sur rémunérations du personnel)</i>	68 500,00 €
Chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes diverses <i>(Concessions cimetière, restauration scolaire, ALSH et colos, locations etc..)</i>	59 550,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes <i>(Contributions directes (TF), attribution de compensation (Agglo), Taxe afférente aux droits de mutation etc...)</i>	754 956,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations <i>(Subventions CAF, dotation globale et forfaitaire (Etat), compensations TH et TF (Etat))</i>	92 585,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante <i>(Loyers sauf Estaminet)</i>	8 630,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels <i>(Remboursement de sinistres)</i>	11 752,68 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES 1 297 039,52 €

Les dépenses d'investissement

(y compris reports)



Opération 12 (Bibliothèque, salle de sports, école et autres bâtiments) <i>(Finalisation travaux salle de sports, achat bancs, portes vélos, accessoires de jeu, portail, bureau, réfrigérateur etc. + prévisions dépenses école)</i>	897 731,67 €
Opération 14 (Eclairage public) <i>(Equipe LED)</i>	47 242,21 €
Opération 16 (Maison des associations) <i>(Prévisionnel)</i>	2 500,00 €
Opération 17 (Plateau multisports) <i>(Piétonnier city-stade)</i>	6 000,00 €
Opération 24 (Cantine et classes) <i>(Modifications électriques + téléphones IP)</i>	18 420,00 €
Opération 25 (Cybercentre) <i>(Prévisionnel)</i>	500,00 €
Opération 30 (Aménagements place Cabidou) <i>(Régularisation comptable frais d'annonce)</i>	477,53 €
Opération 10001 (Mairie) <i>(Reports frais informatiques + téléphonie) + Prévisionnel</i>	28 000,00 €
Opération 10002 (Cimetière) <i>(Caveaux, cavurnes + columbarium)</i>	11 500,00 €
Opération 10005 (Voies, réseaux, boisement) <i>(Feux boulangerie, pont du Surgeon + aménagements sécurité)</i>	152 500,00 €
Opération 10007 – Salle polyvalente <i>(Prévisionnel)</i>	5 000,00 €
Opération 10008 (Eglise) <i>(Prévisionnel)</i>	1 500,00 €
Opération 10012 – Villa Marie-Louise <i>(Régul comptable + frais d'étude)</i>	322 200,00 €
Chapitre 16 – Remboursement du capital de l'emprunt	104 232,51 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES 1 597 803,92 €



Les recettes d'investissement



Chapitre 001 – Résultat N-1 reporté	468 812,76 €
Restes à réaliser en recettes	313 572,70 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves <i>FCTVA, Taxe d'aménagement</i>	251 500,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Département, Région, Etat, CABBALR</i>	30 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées <i>(Prévision caution pour logement au dessus de l'école)</i>	490,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières <i>(Déconsignation de la Villa Marie-Louise)</i>	312 200,00 €
Chapitre 021 – Virement provenant de la section de fonctionnement	221 228,46 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES 1 597 803,92 €



Elle procède ensuite à la présentation du budget primitif estaminet « Au Pain d'Alouette » :

Les recettes et dépenses de fonctionnement

Recettes :

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (Loyers perçus) 16 291,80 €

Montant total des recettes de fonctionnement prévues 16 291,80 €

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général 16 281,80 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courant (pour remboursement écarts d'arrondis de TVA) 10,00 €

Montant total des dépenses de fonctionnement prévues 16 291,80 €



Les recettes et dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté 104 713,34 €

Total des dépenses d'investissement prévues 104 713,34 €

Recettes :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (emprunt d'équilibre) 88 589,03 €

Chapitre 10 – Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) 16 124,31 €

Total des recettes d'investissement prévues 104 713,34 €

Après ces présentations, Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil pour le budget primitif 2021, budget commune.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le budget primitif communal pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le Conseil pour l'approbation du budget primitif 2021, budget estaminet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021 estaminet « Au Pain d'Alouette ».

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et rappelle qu'afin d'éviter tout échange de document, le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2021 ainsi que l'ensemble des documents budgétaires ont été placés sur la table centrale pour signature.



Vote des taux de contribution directe

Monsieur le Maire annonce que, comme chaque année, il incombe aux membres du Conseil municipal de statuer sur les taux de contributions directes. Il explique que, cette année, suite à la dernière réforme de la taxe d'habitation, les taux de la taxe sur le foncier bâti votés par le Conseil seront additionnés au taux départemental qui servira à compenser les recettes de la taxe d'habitation.

Monsieur Olivier TURPIN demande si la commune est réellement compensée à l'euro près. Monsieur le Maire indique que cette année la commune n'a subi aucune perte financière.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est important de réaliser que le taux de taxe d'habitation est compensé par le taux voté (et donc figés) de 2017, concernant la commune de CAMBRIN ce taux n'avait d'ailleurs pas évolué en 2018 et 2019. Bien que l'assiette continue d'évoluer grâce aux nouvelles constructions sur le territoire communal, le Conseil municipal n'a plus la main sur le taux de taxe d'habitation. Les communes n'ont donc plus la capacité d'actionner le levier fiscal pour générer des recettes supplémentaires pour cette contribution directe. Seuls les taux de taxe foncière sur le bâti et le non bâti peuvent encore évoluer, cependant les recettes supplémentaires générées par une variation de ces taux sont très faibles.

Monsieur Nicolas ROYER affirme qu'il s'agit d'une information importante que les administrés devraient connaître. Monsieur le Maire annonce qu'une partie du prochain fil du mois sera consacrée aux finances de la commune et à la fiscalité.

Monsieur le Maire propose un maintien des taux de 2020 pour l'année 2021, remarque que ces taux sont très raisonnables pour une commune rurale et sollicite l'approbation du Conseil municipal. Il rappelle les taux :

Foncier bâti : $9,33\% + 22,26\%$ (part départementale) = **31,59 %** (pour information le taux moyen national 2020 était de 43,88% et le taux moyen départemental était de 50,14%).

Foncier non-bâti : **38,75%** (le taux moyen national 2020 était de 49,79% et le taux moyen départemental de 49,98%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des taux énoncés.

Don sans contrepartie

Monsieur le Maire annonce qu'une personne souhaite faire un don à la commune de CAMBRIN.

Il explique qu'un don peut être réalisé par toute personne physique ou morale offrant une somme d'argent, sans contrepartie financière. Il ajoute que, pour permettre à la commune de percevoir ce don, d'un montant de 2 475,04 €, il est nécessaire de l'autoriser par délibération

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, le don sans contrepartie est approuvé par les membres de l'Assemblée délibérante.

Subventions aux acquisitions d'un composteur auprès de la CABBALR

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane met à la disposition de la population des composteurs pour le stockage des déchets verts aux prix de 17 et 30 euros pour des composteurs d'un volume respectif de 345 litres et 800 litres.

Afin de participer à cette initiative de l'agglomération et de promouvoir l'utilisation de ces dispositifs écologiques, les membres du bureau proposent que la commune participe à ces achats à hauteur de 10 €. Ainsi, tout cambrinois justifiant de l'acquisition d'un composteur auprès de la CABBALR pourrait donc percevoir une participation communale de 10 €. Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.



Opposition à la fiscalisation de la contribution au SIVOM de l'Artois

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SIVOM de l'Artois qui est chargé de réaliser les prestations d'entretien des espaces verts ainsi que les aménagements et entretien de l'éclairage public. À ce titre, elle verse une cotisation annuelle (34 180,37 € pour 2021).

Monsieur le Maire explique que la commune peut choisir de fiscaliser cette contribution (c'est-à-dire que les dotations versées par l'État sont diminuées du montant de la contribution) ou de s'acquitter directement de cette somme via le budget communal.

La fiscalisation permet de lisser la dépense sur l'année et donc de soulager la trésorerie, cependant au vu du montant faible de la contribution pour CAMBRIN, il propose d'opter pour la participation budgétaire et demande aux membres du Conseil municipal de s'opposer à la fiscalisation de cette dépense.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal s'oppose à la fiscalisation de la contribution au SIVOM de l'Artois.

Modalités de mise à disposition de cavurnes

Monsieur le Maire explique que les cavurnes sont des concessions aux dimensions réduites (56 cm sur 56 cm) destinées à recevoir des urnes. Il s'agit de petits caveaux aménagés susceptibles d'être attribués aux usagers afin d'y déposer une ou plusieurs urnes (jusqu'à 4 urnes de 3 litres) moyennant le versement d'un prix fixé par le conseil municipal.

Il ajoute que les terrains sur lesquels figurent ces cavurnes peuvent être concédés aux mêmes conditions que les concessions funéraires. L'acte de concession précise le nombre maximal d'urnes susceptibles d'être déposées ainsi que la durée pour laquelle le terrain est concédé.

Monsieur le Maire annonce que les membres du bureau proposent les modalités suivantes :

- 4 urnes au maximum,
- Concessions accordées pour 50 années,
- Au tarif de : 320 €/cavurne.

Le tarif est décomposé comme suit : Prix coûtant pour le cavurne (240 € TTC) et prix d'une demi-concession soit 80 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire d'établir un règlement spécifique concernant les aménagements possibles. (taille des stèles etc...).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les modalités de mise à disposition de cavurnes énoncées par leur Maire.

Modalités de reversement du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62). La FDE62 perçoit, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants, le produit de la Taxe Communale sur la Consommation d'Électricité (TCCFE) et la reverse trimestriellement après déduction des frais de gestion et de contrôle.

Jusqu'à alors, le reversement atteignait 97% du produit.

Le Conseil d'administration de la FDE62 a décidé de modifier les modalités actuelles de reversement et déduira, à compter du 1er janvier 2022, 5% (au lieu de 3%).

Ces frais seront répartis de la manière suivante :

- 1% pour le contrôle de la TCCFE,
- 1% pour les frais de gestion,



- 1% pour la constitution d'un fond dédié aux actions pour l'Éclairage public,
- 2% pour la constitution d'un fond dédié aux actions pour les générateurs des bâtiments.

Monsieur le Maire annonce qu'il convient d'approuver ces nouvelles dispositions avant le 1^{er} juillet 2021 afin de ne subir aucune interruption de versement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal approuve les nouvelles modalités de reversement de la TCCFE par la FDE62.

Appel à projet « Bonus territoire 2021 » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que la commune a, depuis plusieurs années, développé un service d'activités du mercredi pour les enfants de moins de 12 ans. Ces activités, encadrées par des animateurs diplômés, sont dispensées gratuitement pour les enfants cambrinois. Le personnel y propose des activités manuelles, des ateliers de lecture et de théâtre.

Il ajoute que ces activités n'avaient, jusqu'alors, pas été déclarées auprès de la CAF du Pas-de-Calais. Par ailleurs, le cyber-centre n'étant pratiquement plus fréquenté, il a été décidé d'augmenter les plages horaires d'ouverture de la ludothèque afin de promouvoir le site auprès des enfants qui n'ont pas encore l'âge d'aller à l'école.

Afin de bénéficier du soutien financier de la CAF pour ces activités, il convient d'autoriser la participation à l'appel à projets bonus territoire 2021.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée délibérante approuvent, à l'unanimité, la participation de la commune à l'appel à projet « Bonus territoire 2021 » de la CAF du Pas-de-Calais et autorisent leur Maire à signer tout document afférent à cette action.

Rémunération des animateurs ALSH

Chaque année, la commune fait appel à des agents contractuels pour l'encadrement des enfants lors des Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Monsieur le Maire annonce qu'afin de permettre à la commune de rémunérer ces agents, il convient de fixer par délibération les barèmes de rémunération.

Les membres du bureau proposent que la rémunération des animateurs soit fixée en relation avec la grille de rémunération des adjoints territoriaux d'animation.

Ils proposent les rémunérations suivantes :

Animateurs non diplômés BAFA et stagiaires	Échelon 1 de la grille de rémunération des adjoints territoriaux d'animation
Animateurs diplômés BAFA	Échelon 3 de la grille de rémunération des adjoints territoriaux d'animation

Pour information, selon la grille en vigueur à ce jour : Non diplômés = 1 546,39 € brut - Diplômés = 1 555,76 € brut pour un temps plein (151,67 heures).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les barèmes de rémunération proposés qu'il fixe jusqu'à nouvel ordre.

Soumission à la Commission Départementale d'aménagement commercial des projets d'implantation commerciale de plus de 300 m²

Ce point à l'ordre du jour est annulé.



Modification du tableau des affectifs

Ce point à l'ordre du jour est annulé.

Motion pour le maintien de la trésorerie de DOUVRIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le gouvernement prévoit la suppression de 989 trésoreries et centres des finances publiques d'ici à 2022. Pour le département du Pas-de-Calais, c'est 27 trésoreries qui seront bientôt supprimées dont celle de DOUVRIN.

La future suppression de ce service public de proximité représente un réel préjudice pour les usagers qui seront contraints de se déplacer jusqu'à BETHUNE pour toute question relative à la fiscalité, notamment en période de déclaration de revenus. Par ailleurs, les services de la commune entretiennent des rapports quotidiens dans le cadre des opérations comptables et du dépôt des recettes des régies. Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, cette fermeture constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux.

Pour l'ensemble de ces motifs, Monsieur le Maire sollicite du Conseil une motion pour le maintien de la trésorerie de DOUVRIN. Cette motion permettra également d'acter le soutien du Conseil municipal à l'ensemble du personnel impacté par cette fermeture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la motion pour le maintien de la trésorerie de DOUVRIN et affirment leur soutien aux personnels impactés.

Informations diverses

Salle de sports : Monsieur le Maire annonce que la réception de travaux interviendra lorsque l'ensemble des réserves émises seront levées. Il énonce l'ensemble des travaux ayant fait l'objet d'avenants au marché :

- ✓ Lot VRD : Plus-values de 43 132,801 € TTC - Surlargeur de plateforme, bassins tampons eaux pluviales, tranchées supplémentaires
- ✓ Lot Gros œuvre étendu : Plus-values de 39 000 € TTC - Automatisation des dômes de ventilation, modification de charpente pour installation des paniers de basket, création de ventilations en toiture en lieu et place du plombier, aménagement du vestiaire arbitre.
- ✓ Lot Électricité : Plus-values de 1 169,57 € TTC - Installation d'un disjoncteur de coupure générale suite changement du coffret.
- ✓ Lot plomberie : Plus-values de 86,16 € TTC - Radians en lieu et place des aérothermes, alimentation du vestiaire arbitre, raccordement gaz, moins-value pour les ventilations créées par le lot gros œuvre étendu.
- ✓ Équipements sportifs : Plus-values de 11 794,08 € TTC - Mur d'escalade plus grand que celui prévu initialement et installation des prises par le prestataire.

Soit au total, 95 182,61 € TTC de travaux supplémentaires, pour un coût total des travaux de 1 534 807,47 € TTC et 64 350 € TTC de frais d'étude.

Le coût total des travaux est donc d'un montant définitif de 1 599 157,47 € TTC, soit 1 332 631,22 € HT pour lesquels il est attendu un montant total de subventions de 620 262 €, soit 46,54% des travaux.

Les communes où il fait bon vivre : Monsieur le Maire annonce qu'il est fier que CAMBRIN figure parmi les 500 communes de moins de 2 000 habitants où il fait bon vivre (447^{ème} sur 11320 communes). Il ajoute que des critères tels que les accès directs, les commerces, la fiscalité ou encore la proximité avec les hôpitaux ont été utilisés pour émettre ce classement national (183 critères au total répartis en 8 catégories).



Les composteurs : Monsieur Gilbert MARTINET indique que l'opération initiée par la CABBALR a remporté un vif succès auprès des habitants de CAMBRIN, 30 composteurs ont été vendus.

Vaccination : CAMBRIN a été choisie par la Communauté d'Agglomération en raison de sa centralité pour accueillir un « vaccinodrome ». Dès que des précisions auront été apportées quant à cette opération les informations seront portées à la connaissance des habitants.

Aire de grand passage des gens du voyage : La CABBALR, compétente en la matière, est dans l'obligation de fournir un terrain et de financer la construction d'une aire de grand passage des gens du voyage. Sur décision de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais, cette aire sera construite sur un terrain d'une superficie de 4 hectares à SAILLY-LABOURSE, à proximité immédiate de la pépinière. Il s'agit d'une mauvaise nouvelle pour CAMBRIN qui pâtira des nuisances générées par cette aire de grand passage. Monsieur le Maire précise qu'il proposera au Conseil, lors de la prochaine séance, de prendre une motion en défaveur de cette décision, ainsi qu'en soutien aux communes d'Annequin et Sailly-Labourse directement concernées.

Les 4 jours de DUNKERQUE : A cette heure, Monsieur le Maire indique qu'il ignore si cette manifestation sera maintenue ou pas. Il précise néanmoins que la caravane est annulée.

Locaux de l'ex-DDE : Monsieur le Maire indique qu'il lui a été possible, en compagnie de ses adjoints, de visiter ces locaux. Il indique qu'ils sont en meilleurs état qu'ils ne le pensaient et que les bâtiments sont sains et spacieux. Il ajoute qu'il adressera prochainement un courrier au préfet pour lui indiquer que CAMBRIN souhaite acheter ces locaux pour l'euro symbolique. Il explique que ces bâtiments seraient parfaits pour permettre aux associations d'y stocker leur matériel et qu'il serait également possible d'y déménager les services techniques de la commune. Il serait alors imaginable de réaménager les actuels locaux techniques pour les mettre à la disposition des adolescents cambrinois.

Élections régionales et départementales : Tous les maires de France ont été interrogés quant au maintien de cette double élection en juin 2021. 56% des maires ont approuvé le maintien, les élections se dérouleront donc les 20 et 27 juin 2021.

Marché hebdomadaire : Monsieur le Maire remercie, une nouvelle fois, Monsieur Gilbert MARTINET pour son implication et sa ténacité. Grâce à lui, le marché hebdomadaire est toujours là. Cambrinois et commerçants apprécient sa présence systématique au rendez-vous du vendredi matin.

Mutuelle de village : Madame Isabelle DEVALCKENAERE indique aux membres de l'Assemblée qu'elle a contacté plusieurs organismes afin d'être en mesure de proposer une mutuelle de village. Elle ajoute que de nombreuses personnes ne sont pas titulaires d'une mutuelle par manque de moyens et qu'un contrat collectif, avec des tarifs attractifs, pourrait leur permettre d'être mieux couvertes pour leurs dépenses de santé. Madame DEVALCKENAERE explique que la population sera interrogée via le fil des mois concernant leur intérêt pour ce dispositif. La commune pourrait alors signer une convention afin de proposer aux habitants de la commune mais aussi à ceux qui occupent un emploi à CAMBRIN ou encore aux agents communaux un contrat collectif aux tarifs adaptés.

Collectif Citoyen Cambrinois : Monsieur Nicolas ROYER interroge Monsieur le Maire sur le courrier envoyé aux élus par le Collectif Citoyen Cambrinois appelant réponse ouverte sous quinzaine.

Monsieur le Maire rappelle que la campagne des élections municipales est terminée et que Monsieur JOUBERT n'a pas été élu au sein du Conseil municipal. Dans ce cadre, il précise que ce collectif ne représente pas une part représentative de la population.

En revanche, monsieur le Maire rappelle que tout administré a la possibilité de solliciter un rendez-vous avec lui s'il souhaite obtenir des précisions quant aux affaires communales.

Monsieur le Maire ajoute que le compte-rendu de la présente réunion répond, en grande partie, aux questions soulevées par ce collectif.

Monsieur le Maire explique également que, concernant la Villa Marie-Louise, les attaques du collectif sont infondées étant donné qu'un projet d'une telle ampleur sur un bâtiment aussi exceptionnel que cette bâtisse se doit d'être mûrement réfléchi en collaboration avec les collectivités qui seront en mesure d'aider la commune à financer ce projet. Il ajoute avoir pris l'attache d'Ingénierie 62 (architectes départementaux et du CAUE) afin d'envisager une utilisation cohérente du site tout en préservant le cachet historique du bien.

Monsieur le Maire souhaite que la municipalité réfléchisse mûrement ce projet pour qu'il soit réussi à l'instar de ce qui avait été fait avec le bâtiment de l'estaminet qui, à l'époque, était resté sans affectation particulière pendant 6 ans avant que les travaux, parfaitement préparés, ne débutent.

Sécurisation routière : Monsieur le Maire souhaite remercier Etienne WRONA pour son travail de fond sur l'ensemble de la commune en vue de proposer des aménagements de sécurisation de voirie. Une réunion de travail sur ce thème a eu lieu et les services du Département ont été sollicités. Des radars pédagogiques ont été prêtés à la commune. Placés dans la rue de Noyelles en mode « fantôme » pour 2 semaines, ils permettront d'appréhender la fréquentation de cet axe et les vitesses moyennes enregistrées. Ils seront ensuite allumés en mode « pédagogique » durant 2 semaines afin de jauger l'impact des mises en garde sur la vitesse des automobilistes. Un agent spécialisé du Département du Pas-de-Calais viendra également visiter la commune et faire des propositions d'aménagements routiers.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Plus de question.

La séance est levée à 21H33.

Le Maire,
Philippe DRUMÉZ



La secrétaire de séance,
Isabelle DÉVALCKENAERE

